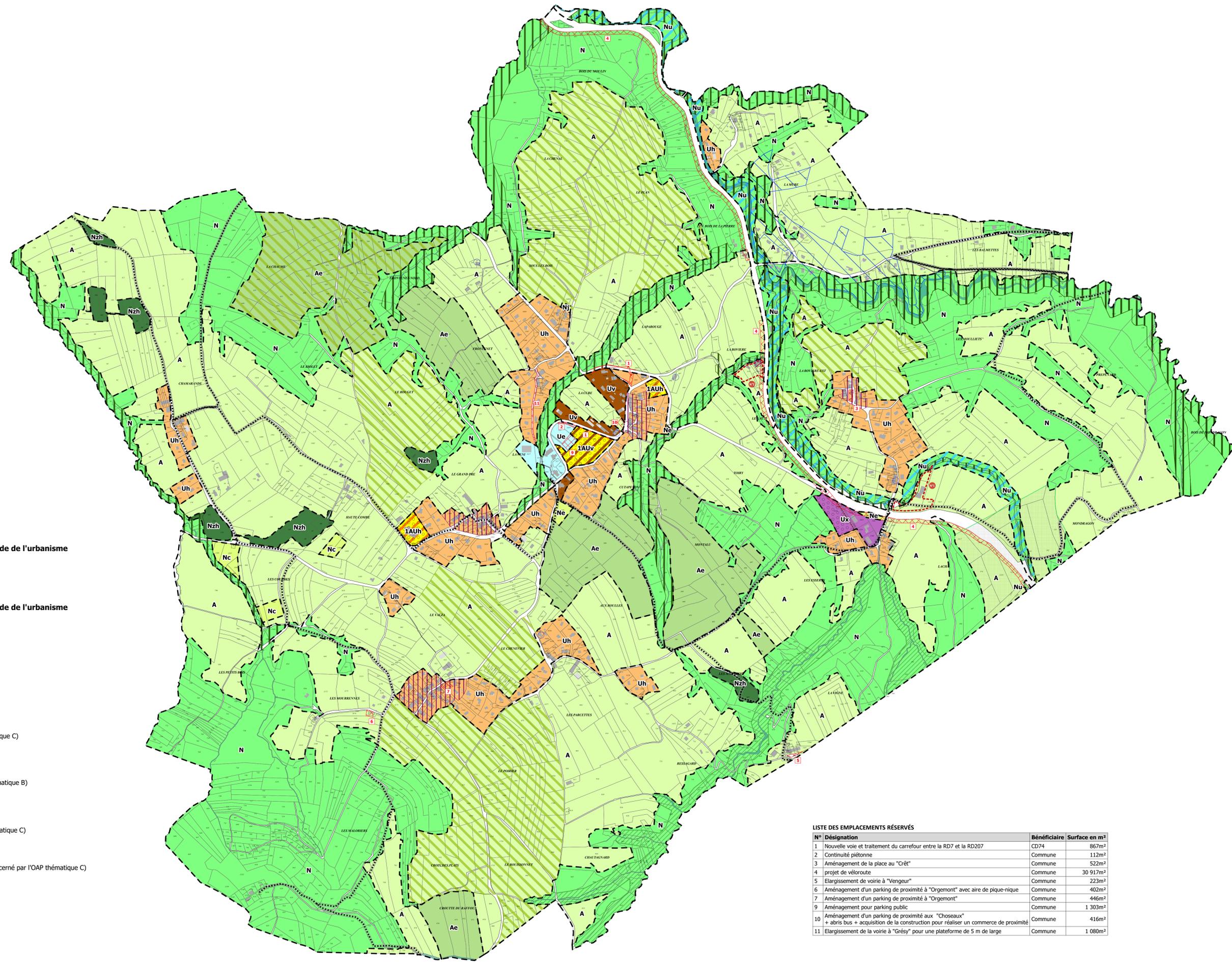
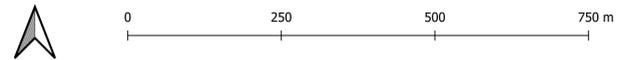


# Plan Local d'Urbanisme Commune de MESIGNY

Document graphique du règlement

PLAN N°1	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000			
<small>                 Conception : SPACES &amp; MUTATIONS / PARC ALFAS ANNÉCY / 27 rue Mirville / 74550 CHAVANDY                  B.E. Dessin : 101010 Cartographie / 10 Ter Avenue de Genève / 74550 ANNÉCY                  Fond Cadastre : Origine Cadastre / Dots de Trac réservés / Diffusion DGP / Janvier 2018                  Mise à jour du bail                  Edition cartographique n°5 du 08/07/2019             </small>			



## Légende

- ZONES URBAINES (concerné par l'OAP thématique A)**  
 Secteurs d'application de la servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme  
 Uh - Secteur urbain périphérique à dominante d'habitat  
 Ue - Secteur urbain spécialisé pour les équipements structurants  
 Ux - Secteur urbain pour les activités économiques
- ZONES A URBANISER (concerné par l'OAP thématique A)**  
 Secteurs d'application de la servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme  
 1AUh - Zone à urbaniser à court et moyen terme pour conforter le Chef-lieu  
 1AUv - Zone à urbaniser à court et moyen terme pour structurer le centre-village  
 2AU - Zone à urbaniser à moyen et long terme pour structurer le centre-village, après décision du Conseil municipal et évolution du PLU
- ZONES AGRICOLES**  
 A - Zone agricole  
 Ae - Secteur agricole correspondant aux espaces à forte valeur écologique (définis au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme)
- ZONES NATURELLES**  
 N - Zone naturelle  
 Nc - Secteur naturel correspondant aux captage d'eau potable  
 Ne - Secteur naturel correspondant aux services publics structurants  
 Nj - Secteur naturel correspondant aux jardins familiaux  
 Nu - Secteur naturel correspondant aux espaces de bon fonctionnement des Usse - (concerné par l'OAP thématique C)  
 Nzh - Secteur naturel correspondant aux zones humides (définis au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme) - (concerné par l'OAP thématique C)
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**  
 PDIPR (sentiers existants ou en projet)  
 Bâtiments patrimonial (servitude au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme) - (concerné par l'OAP thématique B)  
 Secteur ancien (servitude au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme)  
 Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL)  
 Corridor écologique (servitude au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme)  
 Risques naturels  
 Eléments du paysage (servitude au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme) - (concerné par l'OAP thématique C)  
 Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation  
 Secteur agricole paysager (servitude au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme)  
 Emplacements réservés  
 Ripisylvie à protéger pour le maintien de la biodiversité au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme (concerné par l'OAP thématique C)  
 Servitude pour RDC commerciale au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m <sup>2</sup>
1	Nouvelle voie et traitement du carrefour entre la RD7 et la RD207	CD74	867m <sup>2</sup>
2	Continuité piétonne	Commune	112m <sup>2</sup>
3	Aménagement de la place au "Crêt"	Commune	522m <sup>2</sup>
4	projet de véloroute	Commune	30 917m <sup>2</sup>
5	Elargissement de voirie à "Vengeur"	Commune	223m <sup>2</sup>
6	Aménagement d'un parking de proximité à "Orgemont" avec aire de pique-nique	Commune	402m <sup>2</sup>
7	Aménagement d'un parking de proximité à "Orgemont"	Commune	446m <sup>2</sup>
9	Aménagement pour parking public	Commune	1 303m <sup>2</sup>
10	Aménagement d'un parking de proximité aux "Choseaux" + abris bus + acquisition de la construction pour réaliser un commerce de proximité	Commune	416m <sup>2</sup>
11	Elargissement de la voirie à "Grésy" pour une plateforme de 5 m de large	Commune	1 080m <sup>2</sup>